

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 28 avril 2023 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Contrat de bail entre la Ville et Madame Ryfka LEWIN-FINKELSTEIN**

Madame Ryfka Lewin-Finkelstein met à disposition de la Ville un local commercial d'une surface de 180m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée et une cave d'une surface de 117m<sup>2</sup> dans un immeuble sis 69, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue de l'Alzette » sous le numéro cadastral 61/5311.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 mois à partir du 15 avril 2023. Le contrat entre en vigueur après approbation par le conseil communal

Toute reconduction tacite est exclue.

Le montant du loyer s'élève à 3.5000.- € non-indexé et hors charges. La Ville prend à sa charge toutes les taxes liées à ses consommations personnelles (électricité, ordures, etc...).

La présente location se fait dans le but de mettre à disposition une salle à la fondation « Zentrum fir politesch Bildung » afin d'y organiser des formations politiques au centre-ville.

Article budgétaire : 3/499/618880/99002 Frais divers revalorisation centre-ville - autres activités économiques

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano  
Ingénieur-Directeur